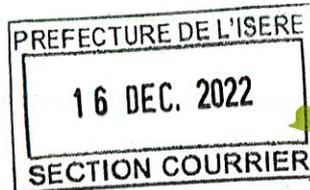


CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



meylan

CCAS
centre communal
d'action sociale

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1500 habitants. C'est une personne de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire communal. Il dispose d'une personnalité juridique propre, et possède son propre budget.

Le CCAS de Meylan dispose de deux budgets : un budget principal et un budget annexe autonome pour l'établissement Résidence autonomie « Pré Blanc » (RPA). Préalablement à leur vote, un débat sur les orientations des budgets doit avoir lieu et il s'effectue désormais sur la base d'un rapport. Le budget prévisionnel 2023 de la RPA ayant été voté le 19 octobre 2022, le rapport concerne plus particulièrement le budget primitif 2023 du CCAS, et fera l'objet d'une délibération spécifique.

Les budgets du CCAS doivent répondre au mieux aux préoccupations de la population Meylanaise tout en intégrant les contraintes liées au contexte difficile, aux orientations du gouvernement dans le cadre du projet de la Loi de Finances ainsi qu'aux répercussions de la métropolisation.

En 2022, le CCAS soutenu par la Ville de Meylan a réalisé une analyse des besoins sociaux (ABS) en collaboration avec le cabinet Ithéa conseil. Conformément à l'article R.123-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, modifié par décret le 21 juin 2016 l'ABS est une obligation légale qui permet d'établir un diagnostic global des besoins sociaux des habitants et des réponses apportées par les acteurs publics et privés. L'ABS est un outil d'aide à la décision, permettant aux élus et partenaires sociaux de mettre en place une politique sociale adaptée aux besoins de la population.

Suite au diagnostic établi, trois thématiques sont apparues prioritaires pour le comité de pilotage de l'ABS et ont été travaillées lors de tables rondes réunissant les agents de la Ville, du CCAS et des partenaires :

- Le vivre ensemble et notamment l'intégration des futurs Meylanaïses
- L'anticipation du vieillissement de la population
- L'accompagnement des jeunes

II/ Données socio-démographiques de Meylan (extrait de l'ABS réalisée en octobre 2022)

- Le nombre d'habitants de la commune (janvier 2021) : 17 448 habitants :

Une population en augmentation depuis 1968 avec une légère diminution de la population depuis 2012 : -649 habitants entre 2012 et 2018 (nombre de départs de la commune plus important que les arrivées, des nouveaux arrivants plutôt jeunes et actifs).

- Une population vieillissante :

33 % de la population est âgée de plus de 60 ans ou plus contre 23 % pour Grenoble-Alpes-Métropole, 24% pour l'Isère et 26% pour Saint-Egrève. Une forte augmentation des retraités sur le territoire : +25% entre 2008 et 2018.

- Une population avec une surreprésentation de retraités et de cadres ou professions intellectuelles supérieures :

32 % de la population est retraitée contre 23 % pour Grenoble-Alpes-Métropole, 25 % pour l'Isère et 27 % pour Saint-Egrève et la France

21 % des Meylanais de plus de 15 ans sont cadres ou de professions intellectuelles supérieures contre 15 % pour Saint-Egrève, 14 % pour la métropole et 11 % pour l'Isère

Une part plus importante de personnes diplômées de l'enseignement supérieur : 60 % contre 31 % en France, 41 % dans la métropole et 42 % à Saint-Egrève

Une part plus faible de personnes sans diplôme (14%) ou ayant suivi une formation courte (13%) qu'en France (respectivement 27% et 25%)

- La composition des familles :

Les couples sans enfants représentent un tiers des ménages, ce qui peut s'expliquer par le nombre important de couples de retraités et les départs des enfants hors du foyer parental (étude ou travail)

37 % des familles sont des couples avec enfants contre 41 % pour la métropole et la France. Sur les 10 dernières années (2008-2018), on observe une baisse des couples avec enfants plus importante qu'ailleurs (-7 % pour Meylan contre -2 % pour la métropole)

14 % des familles sont monoparentales ce qui représente une part plus faible (17 % pour la métropole et 16 % en France)

- Allocataires CAF :

En 2020, Meylan comptabilisait 38 foyers allocataires CAF pour 100 ménages (55 pour Grenoble-Alpes-Métropole) 3133 allocataires de la CAF

- Enfance / jeunesse :

12,6 % de la population sont des enfants de 3 à 14 ans (13,8 % pour la métropole, 15,6 % pour l'Isère et 16,3 % pour Saint-Egrève)

73 % des jeunes entre 2 et 17 ans majoritairement sont scolarisés sur la commune

Diminution de 6 % des 18-24 ans entre 2008 et 2018 qui peut s'expliquer par le départ du foyer pour se former ou pour un premier emploi.

74 % des 15-24 ans vivent chez leurs parents contre 69 % en France.

72 % des 18-24 ans sont scolarisés (69 % pour la métropole, 55 % pour l'Isère)

21 % des 15-24 ans sont au chômage contre 26 % pour la France

53 % des jeunes sont en CDI ou titulaires de la fonction publique contre 43 % pour la métropole, 52 % pour la France

34 % des 20-24 ans sont salariés à temps partiel

- Seniors :

20 % de la population a entre 60 et 74 ans

13 % de la population à plus de 75 ans

+ 46 % d'augmentation du nombre de personnes de plus de 75 ans (+14 % en France, + 23 % en Isère)

12 % des retraités du régime général sont exonérés de la Cotisation Sociale Généralisée (CSG) (23 % en France et 20 % pour Grenoble-Alpes-Métropole)

47 % des 80 ans et plus vivent seules (676 Meylanais) (43 % en Isère et 42 % en France)

+ 70 % de personnes de plus de 80 ans vivants seuls entre 2008 et 2018

- Logement :

5,3 % de vacances de logement sur la commune contre 8,5 % pour Grenoble-Alpes-Métropole

64 % des logements sont plus grands que la moyenne, 4 pièces ou plus contre 50 % pour la métropole

28 % des résidences principales construites avant 1971 contre 44 % pour la métropole

62 % de propriétaires contre 50 % pour la métropole

11 % de locataires de logements sociaux contre 15 % en France et 16 % dans la métropole

En 2020, 1297 logements sociaux soit 15,7 % des logements (19,9 % pour la métropole, 21,3 % pour Saint Egrève)

42 % des locaux évalués entre 2013 et 2020 étaient classés A, B ou C en termes de consommation d'énergie

18 % de la consommation résidentielle est imputable aux variations de température (chauffage) contre 13 % à la métropole

- Emploi :

8 % des Meylanais sont au chômage contre 13 % à la métropole et 11 % pour l'Isère

73 % des actifs ont un emploi stable (CDI ou fonction publique)

25 % des Meylanais travaillent sur la commune

62 % des hommes et 59 % des femmes diplômés du supérieur

31 % des femmes occupent un emploi à temps partiel contre 9 % des hommes

- Revenus et précarité :

43 827 € pour Meylan contre 28 512 € pour la métropole et l'Isère

70 % des foyers fiscaux imposés contre 57 % pour la métropole et l'Isère

2,8 foyers allocataires CAF au RSA pour 100 foyers

234 foyers allocataires du RSA contre 199 en 2016

Depuis 2010, le nombre de foyers CAF dont le revenu est constitué de 50 % à 100 % de prestations familiales a plus que doublé (269 en 2010 / 504 en 2019)

Le nombre de foyer CAF à bas revenu est passé de 477 en 2010 à 682 en 2019

- Santé et handicap :

17 % des assurés du régime général présente une situation médicale qui nécessite des traitements prolongés et parfois lourd (15 % pour la métropole et 13 % pour la France)

7 % des assurés n'avaient pas de médecin traitant (823 personnes)

3 % des assurés bénéficient de la CMU-C, 5,4 % pour l'Isère

1,8 % des assurés bénéficie de l'Aide à la complémentaire santé, 2,8 % pour la métropole et 2,6 % pour la France

7,4 % des Meylanais bénéficie de l'AAH (Allocation Adulte Handicapée), + 83 personnes depuis 2012

25,4 bénéficiaires de l'AEEH (Allocation Education Enfant Handicapée) pour 1000 habitants de 0 à 19 ans

III/ Organisation administrative du CCAS

En 2022, le personnel du CCAS est composé de 45 agents :

- 1 directeur,
- 1 chargé de missions action sociale
- 1 chef de service administratif et budgétaire
- 4 assistantes administratives et budgétaire (dont 3 chargée d'accueil),
- 1 responsable unité aide à domicile
- 1 coordinatrice aide à domicile
- 14 aides à domicile,
- 1 agent affecté au portage de repas à domicile,
- 1 responsable accès aux droits et aux solidarités (conseillère en économie sociale et familiale)

- 1 animateur lien social,
- 1 animateur action sociale
- 1 responsable logement sociale
- 1 agent d'accueil avec instruction des dossiers logement sociale
- 1 responsable unité coordination gérontologie / APA (Allocation personnalisée d'autonomie)
- 1,5 gestionnaires gérontologie affectés à l'instruction des dossiers APA
- 1 directeur à la Résidence autonomie Pré Blanc,
- 1 assistante administrative et financière
- 1 infirmière
- 1 auxiliaire de soins
- 3 agents d'entretiens et cuisine
- 5 gardes de nuits + week-end
- 1 médecin coordonnateur (3h/semaine),

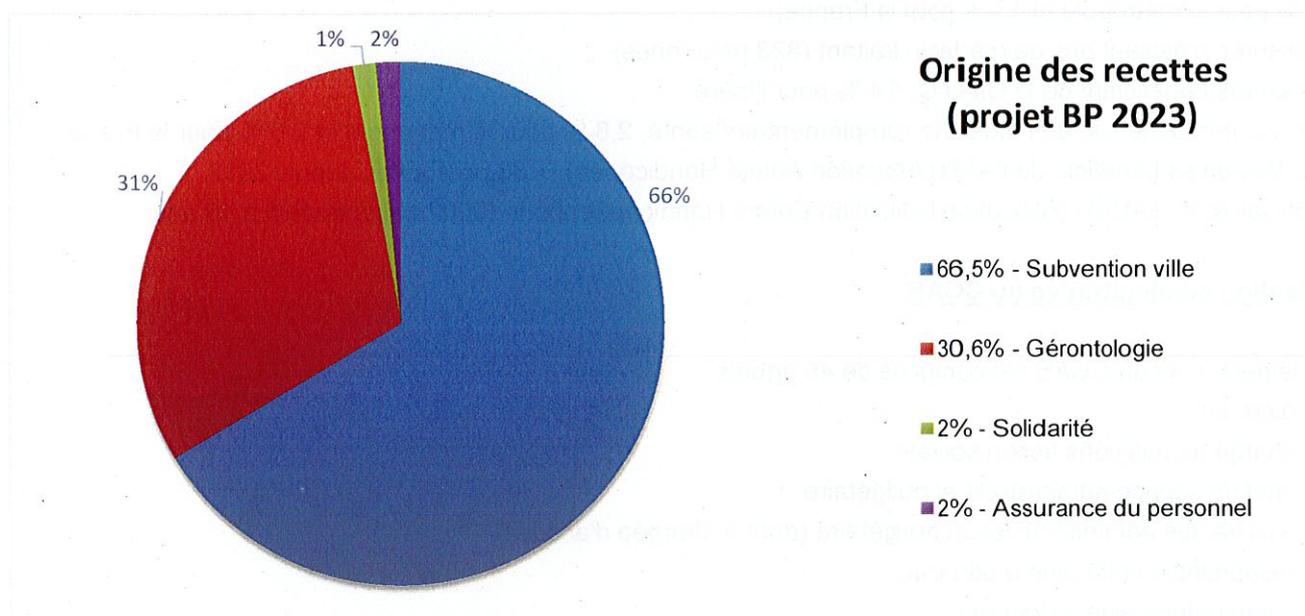
Le CCAS dans le cadre d'une convention d'assistance bénéficie d'un soutien technique de la part des services de la Ville (finances, ressources humaines, informatique, juridique, centre technique...).

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1607 heures (soit 35 heures hebdomadaires)

Le régime de travail de référence en vigueur dans la collectivité est un temps de travail hebdomadaire de 36 heures de travail générant 6 jours d'ARTT par an. Toutefois, afin de prendre en compte les nécessités de service et d'ajuster le temps de travail hebdomadaire au bon fonctionnement du service, deux autres régimes de travail sont également en vigueur au sein de la collectivité (37h générant 12 jours d'ARTT et 38h générant 18 jours d'ARTT).

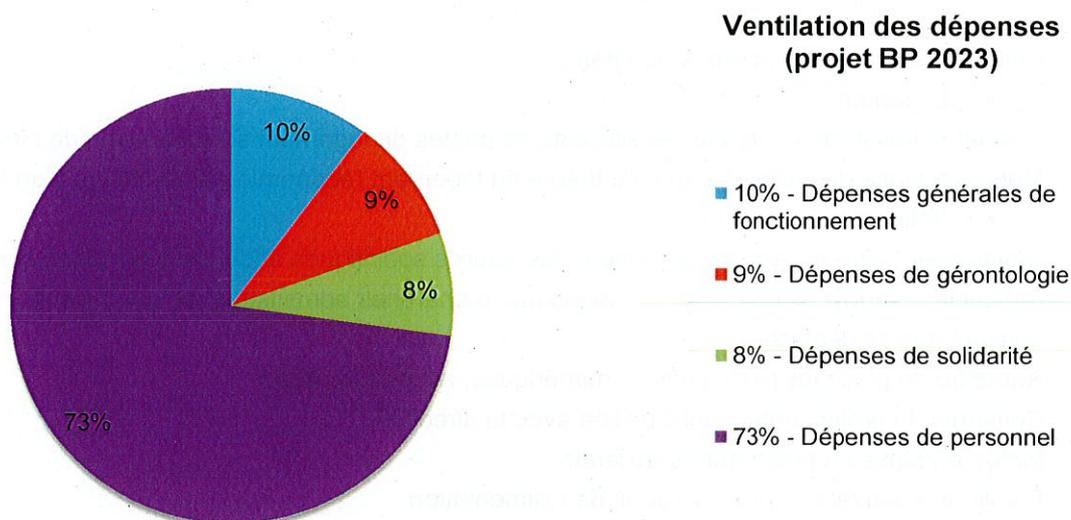
- L'année 2022 a vu la création :
 - d'un poste d'animateur action social à mi-temps au sein de l'unité accès aux droits et aux solidarités pour répondre aux besoins d'accueil des publics spécifiques sur la commune

III/ Les ressources



- La subvention versée par la commune augmente de 130 000 € soit + 14 % par rapport à 2022, et demeure la recette la plus importante du CCAS. Le CCAS, pour les mêmes raisons que la commune, voit en effet ses charges de personnel augmenter de façon significative (voir le détail dans les dépenses).
- La recette générée par le service de maintien à domicile reste stable malgré les difficultés rencontrées par le service qui n'arrive pas à maintenir son effectif opérationnel au complet (absences, problèmes de recrutement...). Le portage de repas est en constante augmentation depuis 2020 + 22 000 €.
- Le financement par le Conseil départemental de l'instruction des dossiers APA est en augmentation + 26 400 €. En effet, l'unité a instruit plus de dossiers (1^{er} demande, révision et renouvellement) mais également sur l'accompagnement social des personnes âgées. Elles interviennent sur les communes de Meylan, la Tronche et Corenc.
- Pas d'emprunt d'équilibre envisagé, le CCAS n'a pas d'encours de dette, les travaux de rénovation ou de mise aux normes sont autofinancés.

IV/ Les dépenses



La dépense de personnel représente plus de la moitié des dépenses de fonctionnement et augmente de 14 % en raison principalement de :

- La revalorisation du point d'indice pour tous les agents de la fonction publique décidé par l'Etat et effectif depuis le 1er juillet 2022 pour faire face à la hausse de l'inflation. Il s'agit de la plus forte revalorisation depuis 1985
- La revalorisation statutaire des agents de catégorie C, décidée également par l'Etat et mise en œuvre depuis le 1er janvier 2022
- La mise en place du nouveau RIFSEEP : à l'issue d'une phase de dialogue social avec les représentants du personnel, la collectivité a revalorisé en mars 2022 le régime indemnitaire des agents pour répondre à plusieurs objectifs (mise en conformité de la délibération en vigueur, mise en cohérence de la rémunération des agents suite à la mise en place du nouvel organigramme et outil d'attractivité et de fidélisation des agents de la collectivité)
- Le renforcement de l'unité accès aux droits et aux solidarités opéré sur l'exercice 2022 : recrutement d'un animateur social à mi-temps

Le CCAS comme à la Ville entend donc poursuivre la maîtrise de ses dépenses de personnel tout en préservant la qualité des services et en améliorant les conditions de vie au travail. Ainsi, pour les postes statutaires, l'objectif est de

quasi-stabiliser les effectifs au sein de la collectivité. Le besoin des usagers doit guider la recherche d'adaptation et de recentrage des activités. En ce sens il est convenu de poursuivre la réflexion quant à l'évolution des services proposés et d'étudier au cas par cas chaque vacance d'emploi.

La solidarité fait partie des trois priorités du mandat. Dans ces politiques, les services et équipements publics sont les premiers leviers de la lutte contre les inégalités sociales. Dans les 5 orientations politiques, il est question de développer les solidarités et bien partager la ville.

Pour répondre à ces orientations, les projets / actions à travailler en 2022 pour le Département action sociale / CCAS se déroulent comme suit :

Ces perspectives de travail viennent s'ajouter aux missions obligatoires et quotidiennes (déroulées dans le bilan annuel) pour chacun des agents.

➤ Analyse des Besoins Sociaux :

- S'approprier les résultats de l'ABS pour définir, prioriser, travailler des pistes répondant aux besoins de la population dans les trois thématiques :
- Le vivre ensemble et notamment l'intégration des futurs Meylanais
- L'anticipation du vieillissement de la population
- L'accompagnement des jeunes

➤ Unité accès aux droits et aux solidarités :

- Logement :

Evaluer la faisabilité d'intégrer les supports de postes du logement social au sein de l'unité

Mettre en place du collectif autour du thème du logement (économie d'énergie, gestion loyer/charge...)

- Solidarités :

Développer l'offre et l'accompagnement des publics spécifiques et/ou dans les biens communaux

Réfléchir aux moyens d'amener des aides aux démarches administratives au domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer

Remettre en place les permanences numériques, accès aux droits

Construire le projet centre social en lien avec la direction

Mettre en place un projet autour du jardin

Etablir une nouvelle approche autour de l'alimentation

- Lien social :

Mettre en place une plateforme téléphonique de veille pour les plus 80 ans

Remettre en place les après-midis dansants

Développer l'offre de loisirs au domicile

➤ Unité aide à domicile :

- Travailler sur le mode de recrutement et des attendus des postes aides à domicile :

Une équipe aide accompagnement,

Une équipe soins nécessitant du personnel qualifié

- Voir la faisabilité de conventionner avec un SIAD
- Changer de logiciel métier pour les aides à domicile pour favoriser la télégestion, la planification et faciliter la déclaration des heures dans le cadre de l'APA faites au domicile au conseil départemental
- Revoir l'emballage des repas pour le portage des repas des PA

➤ Unité gérontologique :

- Développer le café des aidés (en parallèle du café des aidants)
- Construire une journée inter EHPAD/CCAS
- Mettre en place le forum séniors

- Service Administratif et Budgétaire :
 - Développer l'aller vers / configuration des bureaux
 - Avoir le label Aidant Connect
 - Elaborer le nouveau Mémento du CCAS
 - Mettre à jour et moderniser le site du CCAS

- Chargée de Mission :
 - Participer à la réflexion sur l'accueil général en incluant le projet de la signalétique inclusive
 - Réactualiser le Diagnostic inclusif avec les nouveaux projets
 - Etre en soutien des médecins et paramédicaux dans la rédaction du projet de santé pour la MSP maison de santé pluridisciplinaire
 - Analyser le retour de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le projet de la maison des Buclos

- Résidence Pré Blanc :
 - Suivre les travaux de réhabilitation de la résidence avec la SDH
 - Mettre en place le nouveau règlement intérieur

- Projets transversaux au sein du Département (gérontologie / logement / direction) :
 - PLM : développer un habitat inclusif (30 logements) pour les personnes âgées de plus de 65 ans autonomes et des personnes en situation de handicap psychique autonome
 - Le social en Action : une page sur le CCAS à chaque sortie du Meylan ma ville en remplacement de 2 fois par an.